Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 089-218904183-20260923-DL26_179-DE

affiché le 23/09/26

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

ARRONDISSEMENT D'AVALLON

COMMUNE DE TONNERRE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE TONNERRE

N° 2026 / 179

Nombre de conseillers :
En exercice : 27
Présents : 19
Exprimés : 27

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un septembre, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Tonnerre s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Cédric CLECH, maire, suivant convocation du 15 septembre 2026

Étaient présents : Pascal LENOIR, Lucas IPPOLITO-SCHWAGER, Emilie ORGEL, Thomas DROULEZ, Sylviane TOULON, Benoît CHAISY (adjoints), Nicolas NOËL, Gaëlle BENOIT, Claude ROY, Bahya BAILICHE, Guy ROY, Marie-Laure BOIZOT, Anaëlle BUELLONI, Michel DROUVILLE, Mathilde PEDROT, Nadège LALLEMAND, Benoit BROUSSEAU, Anne SANCHEZ.

Absents représentés : Anne-Sophie HAMON, Chantal PRIEUR, Djamila BOUFELAH, Jeanine CALCIO GAUDINO, Vincent THOMAS, Gilles BARJOU, David ROSENBLUM, Paul HUTTEAU d'ORIGNY.

Absents excusés : /

Absents : /

Secrétaire de séance : Benoit BROUSSEAU

Nomenclature @CTES : Finances / Fiscalité

FINANCES
DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET CAMPING

Nomenclature @CTES : Finances / Décisions budgétaires

- Vu l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n°2026-023 du 09/02/2026 relative à l'approbation du budget Ville 2026 et par laquelle l'organe délibérant a délégué à l'exécutif la possibilité de procéder, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre ;
- Considérant que la fongibilité ne concerne que les chapitres réels, que le chapitre 012, les chapitres 021, 023 et les chapitres d'ordre (040, 041, 042 et 043) en sont totalement exclus ;
- Considérant qu'ainsi, la fongibilité des crédits est possible entre les chapitres :
 011, 014, 65, 66, 67 en fonctionnement
 20, 21, 23, 26 en investissement (ou entre les opérations relevant de ces chapitres, en cas de vote par opération)
- Considérant qu'il n'y a pas de fongibilité possible entre les sections et que les mouvements entre sections nécessitent ainsi une décision modificative ;
- Considérant que la fongibilité est impossible dès lors qu'il y a des opérations d'ordre ;
- Considérant l'avis favorable de la Commission n° 1 en charge des finances et des ressources humaine en date du 10/09/2026 ;

Le Conseil municipal de Tonnerre, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,	**Pour : 27**
	Contre : 0
	Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 089-218904183-20260923-DL26_179-DE

- D'effectuer les virements de crédits suivants :

Section de fonctionnement

Dépenses

Chap. art./Op.	Objet	Montant	
011 - 60611	Eau et assainissement	2 240,00	(1)
011 – 60612	Electricité	1 500,00	(1)
011 – 60613	Chauffage urbain	3 000,00	(1)
011 - 60621	Combustibles	-150,00	(2)
011 – 60628	Autres fournitures stockées	500,00	(1)
011 – 60632	Fournitures de petit équipement	-900,00	(2)
011 – 611	Contrats de prestations de services	-2 700,00	(2)
011 – 61351	Matériel roulant	220,00	(1)
011 – 61521	Entretien de terrains	510,00	(1)
011 – 615232	Entretien, réparations des réseaux	-500,00	(2)
011 – 61558	Entretien, réparations autres mobiliers	-500,00	(2)
011 – 6188	Autres frais divers	400,00	(1)
011 – 6228	Divers	-225,00	(2)
011 - 6261	Frais d'affranchissement	-100,00	(2)
011 – 62871	Redevances à la collectivité locale	360,00	(1)
011 – 6288	Autres services extérieurs	-500,00	(2)
012 - 6211	Personnel affecté par la Collectivité de rattachement	3 000,00	(1)
65 - 65888	Autres	400,00	(1)
023	Virement à la section d'investissement	-17 150,00	(2)
Total		**-10 595,00**	

Recettes

Chap. art./Op.	Objet	Montant	
70 – 70632	Produits des services	-14 795,00	(2)
042 - 722	Immobilisations corporelles	4 200,00	(1)
Total		**-10 595,00**	

Section d'investissement

Dépenses

Chap. art./Op.	Objet	Montant	
040 - 2158	Autres installations matériel et outillage	4 200,00	(1)
5007 - 21351	Installations générales, bâtiments publics	-21 350,00	(2)
Total		**-17 150,00**	

Recettes

Chap. art./Op.	Objet	Montant	
021	Virement de la section de fonctionnement	-17 150,00	(2)
Total		**-17 150,00**	

(1) Ajout de crédits
(2) Reprise de crédits

MAIRIE DE TONNERRE 89700 (Yonne)

Pour extrait conforme,
Cédric CLECH
Maire de Tonnerre

Benoit BROUSSEAU
Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Dijon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.